



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

prêts

Question écrite n° 2973

Texte de la question

Mme Marie-Christine Dalloz interroge M. le ministre de l'économie et des finances sur le dispositif permettant à une personne atteinte d'une maladie de pouvoir emprunter et s'assurer. Une première convention, dite convention Belorgey, datant de 2001, a été remplacée par la convention Areas tendant à faciliter l'accès des malades à l'assurance et au crédit. Elle lui demande d'établir un bilan des dispositifs existants et de préciser les mesures qu'il entend promouvoir, en pleine concertation avec le secteur de la banque, de l'assurance et des associations de personnes malades ou souffrant d'un handicap, pour permettre l'accès au crédit et l'assurance des personnes atteintes de handicaps ou de maladies.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Christine Dalloz](#)

Circonscription : Jura (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2973

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 août 2012](#), page 4736

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)